

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Band: 8 (1879)

Heft: 5

Artikel: Analyse littéraire : L'homme et la couleuvre [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1039715>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

uniforme et certaines conditions quant au choix de leurs professeurs et à la marche de ces établissements. »

Trois ou quatre ! Et que deviendront les autres ? Et quels seront les heureux instituts dignes des faveurs fédérales ?... Drôle de raisonnement que celui qui, sous prétexte de respecter des droits acquis par une vingtaine d'écoles, conclut au maintien de quatre d'entre elles et à la suppression des autres !

Aborderons-nous maintenant le côté le plus délicat de la question ? Nous demanderons-nous quelle sera la direction donnée à l'enseignement dans une école fédérale ? Rechercherons-nous si les principes et les croyances de chacun y seront respectés, si les familles pourront y envoyer sans crainte leurs enfants, si les populations n'auront aucune raison de voir avec défiance les porteurs de brevets fédéraux, si un certain esprit d'exclusion ne présidera pas à la distribution de ces brevets, comme il préside actuellement à la répartition de certains emplois militaires ou administratifs ?... Questions ! Questions auxquelles répondraient avec confiance peut-être ceux qui ignorent le passé et n'observent pas le présent.

M. P.

ANALYSE LITTÉRAIRE

L'homme et la couleuvre

Qui sait ? Peut-être l'homme a-t-il encore en mémoire l'histoire du *Villageois et du serpent*. Qui sait, après tout, si notre héros n'est pas lui-même le villageois qui se souvient du serpent, et lui garde une dent vindicative ? Disons cependant que cette péroraison n'a pas grande cohérence avec le corps du discours. Mais ne serait-ce pas encore une habileté du fabuliste, qui par ce défaut même a voulu peindre le trouble involontaire et la crainte vague où tombe nécessairement celui qui se livre à l'arbitraire et à l'injustice ?

Ne me nuiront jamais. *Me*, encore un trait qui prouve l'arbitraire égoïste de la sentence : car elle est inspirée uniquement par l'intérêt personnel, et non par le bien général de la société. *Jamais*, — ce mot décisif et accentué met l'homme en paix avec lui-même et dissipe désormais ses craintes à l'égard de la couleuvre.

Le serpent va répondre ; il n'est pas orateur, et pourtant, il hasarde la défense de ses jours :

Le serpent, en sa langue,
Reprit du mieux qu'il put : S'il fallait condamner
Tous les ingrats qui sont au monde
A qui pourrait-on pardonner ?
Toi-même tu te fais ton procès.

Au ton hautain et passionné de l'homme, à ses paroles emportées et saccadées, à sa logique boiteuse, le serpent, à l'exemple du paysan du Danube, oppose un discours humble, calme, prudent et néanmoins plein de force. C'est le ton du faible parlant au puissant, le langage de la raison en face de la passion, c'est la *prudence* proverbiale du serpent (*en sa langue*, dit l'auteur), c'est l'assurance qui puise sa force et son audace dans la vérité, c'est, — qu'on me permette ce rapprochement un peu forcé, — c'est la fermeté des martyrs parlant à leurs bourreaux avec douceur et persuasion ; c'est enfin la téméraire et courageuse franchise qui éclate à la vue de l'injustice la plus criante.



EXAMENS DES RECRUES DE 1879.

Personne plus que l'instituteur n'a dû éprouver de douloureuses émotions du triste résultat des examens de recrues. Il faudrait n'avoir plus aucune fibre de patriotisme pour ne pas être alarmé du rang si peu honorable que nous occupons dans la classification des Etats confédérés, Au lieu de récriminer, au lieu de nous plaindre des causes de cet échec. profitons-en plutôt pour sortir de notre apathie et pour chercher dans notre propre conscience si nous n'y avons pas contribué quelque peu nous-même. Comment faisons-nous l'école ? Prenons-nous tous les moyens que la loi met à notre disposition pour obtenir une bonne fréquentation ? Est-ce que nous nous tenons à la hauteur de notre mission et de nos devoirs journaliers par cette application à l'étude, par cette constance au travail et par cette préparation des classes qui seule peut assurer le succès de notre enseignement ? Et l'école de perfectionnement a-t-elle été fréquentée et tenue régulièrement ? Avons-nous eu le courage de recourir à l'autorité toutes les fois que les circonstances l'exigeaient ? Est-ce que parmi les recrues il ne se trouve point de nos élèves ? Comment ont-ils subi leur examen ?

Ces questions que nous pourrions multiplier et que nous ne manquons pas de nous adresser, nous feront trouver la cause éloignée du moins, de l'affront affligeant que notre canton vient de recevoir.

Voici quelques extraits du rapport adressé par M. Landolt, l'expert pédagogique sur les examens de 1879 : « Quelques écoles n'ont pas rempli leur devoir, et se sont distinguées par leur mauvais résultat ; d'autres ont prouvé à quel degré de perfection une bonne école primaire peut faire parvenir ses élèves. Cependant la plupart des mauvais résultats peuvent être attribués à une mauvaise fréquentation qui, si elle est quelquefois excusable, a été constatée dans la majorité des cas comme volontaire et punissable. Le principal point sur lequel je prends la liberté d'attirer votre attention est la lecture, qui laisse immensément à désirer, non-seulement comme lecture comprise avec compte-rendu, mais comme lecture mécanique principalement. Si un enfant lit très couramment à 15 ans, il ne perdra jamais complètement cette aptitude ; car il recherchera toujours l'occasion de s'exercer, tandis que si la lecture est un travail pour lui, il évitera ou plutôt ne recherchera pas ces occasions et perdra le plus ou moins de pratique que l'école lui avait inculquée avec tant de peine... »